

BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2006-2007

ÉTUDES HORS PROVINCE DE LA LANGUE MINORITAIRE OFFICIELLE

Programme fédéral-provincial pour les
langues officielles dans l'enseignement

Canada

Manitoba

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Objectif

Ces bourses d'études sont offertes aux étudiants de niveau postsecondaire qui ne peuvent poursuivre leurs études en français au Manitoba. Ce programme est financé conjointement par le Programme des langues officielles dans l'enseignement du gouvernement du Canada et par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba.

Critères d'admissibilité

Pour avoir droit à la bourse, il faut :

1. être un « étudiant admissible » *;
2. suivre un minimum de quatre cours complets en français (24 crédits ou l'équivalent de quatre cours) donnés dans des établissements postsecondaires francophones ou bilingues dûment agréés au Canada, mais hors du Manitoba, qui sont approuvés par le ministre.

Pour être un « étudiant admissible », l'étudiant doit être citoyen canadien ou résident permanent (immigrant admis), être « résident » du Manitoba, c'est-à-dire avoir résidé au Manitoba durant une période d'au moins douze mois consécutifs se terminant le jour qui précède la période d'études et ce pour toute autre fin que de suivre un programme d'études, et être un « étudiant à temps plein » inscrit dans un programme et un établissement d'enseignement approuvé.

Montant de la bourse

Le montant de la bourse pour une année scolaire est le suivant :

- 2 500 \$ en deux versements ou
- 1 250 \$ pour un semestre.

Si la somme des demandes excède celle du budget 2006-2007, les noms des boursiers seront choisis au hasard immédiatement après la date limite de la soumission des demandes. Les étudiants inscrits pour une année scolaire complète recevront leur bourse en deux versements, tandis que ceux qui ne sont inscrits qu'à un semestre recevront la moitié de la bourse en un seul versement.

Si vous abandonnez vos études du premier semestre avant le 15 novembre 2006 ou celles du deuxième semestre avant le 15 mars 2007, vous devrez rembourser, en tout ou en partie, les sommes reçues.

Le ministre peut annuler ou réduire ou exiger un remboursement en tout ou en partie, de toute bourse, s'il est découvert que les renseignements fournis dans la demande de bourse contenaient une fausse déclaration ou une erreur, s'il est découvert que tout ou une partie de la bourse a été utilisée à des fins autres que le paiement des frais liés au programme d'études, s'il est découvert que

l'étudiant n'a pas maintenu le nombre de crédits ou de cours requis pour l'obtention de la bourse, si un rapport établissant que l'étudiant n'a pas fait des progrès satisfaisants dans ses études est reçu, ou si le ministre estime une telle mesure justifiée pour d'autres motifs.

Marche à suivre

1. Remplissez toutes les sections de la demande.
2. Remettez des **photocopies** des documents suivants :
 - a) un document de citoyenneté, i.e. passeport canadien valide, extrait de naissance ou preuve de statut d'immigrant admis (résident permanent);
 - b) votre carte d'assurance sociale ou un autre document attestant que vous êtes titulaire d'une telle carte;
 - c) votre lettre d'admission de l'établissement d'enseignement si 2006-07 est la première année où vous y êtes admis.

Si vous n'avez pas encore reçu votre lettre d'admission, veuillez l'indiquer au numéro 4D et soumettre votre formulaire sans la lettre. Votre demande sera quand même étudiée. Toutefois, vous devrez nous envoyer une photocopie de cette lettre **dès sa réception**, afin de compléter votre dossier.

Dès la réception de votre demande, une carte « accusé de réception » vous sera retournée par courrier. Votre demande sera étudiée et vous serez informé **par écrit** de la décision prise.

Prière de soumettre votre demande ainsi que les pièces requises par courrier :

PROGRAMMES DES LANGUES OFFICIELLES

Bureau de l'éducation française
1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Date limite : LE 31 MAI 2006

Les formulaires de demande reçus après cette date d'échéance seront placés sur une liste d'attente au fur et à mesure des arrivées et seront considérés seulement s'il y avait un excédent au budget.

Veuillez noter qu'un étudiant doit soumettre une demande de bourse pour chaque année d'études.

Toutes les bourses constituent un revenu imposable.

NOTE : Ce programme relève de la promotion des langues officielles. Si vous avez besoin d'autre aide financière, veuillez vous adresser au :

PROGRAMME D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

1181, avenue Portage, salle 401, Winnipeg (Manitoba) R3G
0T3 Téléphone : 945-6321 ou 1-800-204-1685

Notez bien que tout changement dans votre programme d'études doit être signalé **immédiatement** à la
Coordonnatrice des programmes de langues officielles, au Bureau de l'éducation française.

BOURSE D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE 2006-2007

ÉTUDES HORS PROVINCE DE LA LANGUE MINORITAIRE OFFICIELLE

ENVOYER AVEC LES PIÈCES REQUISES À :

Programmes de langues officielles, Bureau de l'éducation française

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 1181 avenue Portage, salle 509, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de famille		Numéro d'assurance sociale (avec pièce justificative)	
Prénom(s)	Sexe <input type="radio"/> masculin <input type="radio"/> féminin		Langue première <input type="radio"/> français <input type="radio"/> anglais
Adresse postale permanente (<i>numéro et nom de rue</i>)			
Ville, village ou bureau de poste	Province	Code postal	Téléphone ()
Courrier électronique			

ADRESSE PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Adresse pendant l'année scolaire (*numéro et nom de rue*)

Ville, village ou bureau de poste	Province	Code postal	Téléphone ()
-----------------------------------	----------	-------------	------------------

2. CITOYENNETÉ ET RÉSIDENCE PERMANENTE AU MANITOBA

CITOYENNETÉ

Je suis

- Citoyen canadien Résident permanent

Note : Les résidents permanents doivent inclure une copie de leur document d'immigration.

PROVINCE DE RÉSIDENCE PERMANENTE

VRAI FAUX

- J'ai toujours demeuré au Manitoba.

Si vous avez répondu « Faux », veuillez indiquer votre province de résidence précédente ainsi que le mois et l'année de votre arrivée au Manitoba

Province _____ Date d'arrivée au Manitoba

année mois

- J'ai obtenu, l'an passé, une bourse d'études de la langue minoritaire officielle ou une autre aide financière dans le cadre du programme manitobain d'aide aux étudiants.
- J'ai n'ai pas obtenu (ou j'ai n'ai pas fait demande pour) une bourse d'études, un prêt ou une autre aide financière dans le cadre du programme d'aide aux étudiants **d'une province autre que le Manitoba** au cours des 2 dernières années (y compris l'année 2006-07).
- Mes parents, gardiens ou répondants résident au Manitoba.
- J'étudiais à **temps plein** pendant les 12 derniers mois.

Si aucune de ces situations ne correspond à la vôtre, veuillez décrire votre cas dans l'espace ci-dessous.

3. ÉTUDES ET EMPLOIS

- A. École secondaire _____ Province _____
début:

année	mois			

 fin:

année	mois			

 Diplôme reçu escompté
- B. Études postsecondaires - Établissement d'enseignement _____ Province _____
début:

année	mois			

 fin:

année	mois			

 Diplôme ou certificat (spécifiez) reçu escompté
- C. Le plus récent emploi, période sans emploi ou travail à domicile _____ Province _____
début:

année	mois			

 fin:

année	mois			

 temps plein temps partiel emploi d'été

4. PROGRAMME D'ÉTUDES ANTICIPÉ EN 2006-2007

- A. Nom de l'établissement _____ Province _____
- B. Faculté ou programme _____
- C. Année du programme : _____ année d'un programme de _____ ans
(p. ex., 1^{re} année d'un programme de 3 ans)
- D. Durée des études
 Session automne 2006 Session hiver 2007 Sessions automne 2006 et hiver 2007
Avez-vous fait demande d'admission? oui non Avez-vous été admis? oui non
- E. Suivez-vous des cours par correspondance ou à distance? oui non
Si « oui », votre programme d'études exige-t-il un voyage hors province? oui non
- F. Êtes-vous inscrit à un minimum de 3 cours par semestre enseignés en français? oui non
- G. Ce programme mène à l'obtention suivante :
 Certificat Diplôme Baccalauréat Pré-maîtrise ou Maîtrise Doctorat

5. DÉCLARATION DE L'ÉTUDIANT

JE DÉCLARE QUE :

- tous les renseignements fournis dans la demande sont complets et véridiques;
- je serai étudiant à temps plein au programme décrit ci-dessus à l'établissement d'enseignement indiqué ;
- je ne reçois (ou ne recevrai) aucune bourse d'études, prêt ou autre aide financière dans le cadre du programme d'aide aux étudiants d'une province **autre** que le Manitoba ;
- j'informerai immédiatement le Bureau de l'éducation française de tout changement qui se produira dans mon programme d'études.

J'AUTORISE ET JE RECONNAIS QUE:

- le Coordonnateur provincial des programmes de langues officielles du Bureau de l'éducation française a le droit de demander et recevoir des renseignements d'organismes ou d'instances gouvernementales provinciales et fédérales ou auprès de toute autorité responsable s'il juge que cela est nécessaire aux fins de vérification de la demande ou d'enquête sur celle-ci ;
- l'établissement nommé ci-dessus a le droit de transmettre sur demande du Coordonnateur provincial du Bureau de l'éducation française des renseignements se rapportant à mes études postsecondaires pour déterminer mon admissibilité à la bourse ;
- cette bourse constitue un revenu imposable.

Signature

Date